



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3542

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 - n° 3 et n° 4 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 3 marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3542

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lots n° 1 - n° 3 et n° 4 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 3 marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres en application des articles L 2124-1, L 2131-1, R 2124-2, R 2131-16 et R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique (CCP), en vue de l'attribution de 4 marchés relatifs aux prestations de taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole. Chacun des marchés ferait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conclu selon les règles des articles L 2125-1 et R 2162-13 et 14 du CCP, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon tacite 1 fois 2 années.

Ces prestations font l'objet d'un allotissement géographique. Sur les 4 marchés, il s'avère que 3 lots (1, 3, 4) relèvent du Conseil métropolitain.

Le présent dossier concerne l'autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande se rapportant aux lots 1,3 et 4 dont l'allotissement géographique et les engagements de commande sont mentionnés ci-dessous. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction pour chaque lot :

- lot n° 1 - communes du secteur nord : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Genay, Lyon 3°, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Roche taillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Villeurbanne.

Le lot n°1 comporterait un engagement minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC pour la durée ferme du marché, soit un engagement minimum global de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, et maximum global de 6 400 000 € HT, soit 7 680 000 € TTC reconduction comprise,

- lot n° 3 - communes du secteur sud : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°, Solaize, Saint Fons, Vénissieux, Vernaison.

Le lot n°3 comporterait un engagement minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC pour la durée ferme du marché, soit un engagement minimum global de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, et maximum global de 6 400 000 € HT, soit 7 680 000 € TTC reconduction comprise.

- lot n° 4 - communes du secteur ouest : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Écully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1^{er}, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy Les Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune.

Le lot n°4 comporterait un engagement minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC pour la durée ferme du marché, soit un engagement minimum global de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, et maximum global de 6 400 000 € HT, soit 7 680 000 € TTC reconduction comprise.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution des 3 accords-cadres à bons de commande relatifs aux prestations de "taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole - Lots 1, 3 et 4" pour une durée ferme de 2 ans, reconductible 1 fois 2 années.

2° - Autorise dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du code de la commande publique) ou procédure avec négociation (article R 2124-3 6° du code de la commande publique) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article R 2124-2 du code de la commande publique).

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les 3 marchés de "taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole - Lots 1,3 et 4" ainsi que tous les actes y afférents :

- lot n° 1 - communes secteur nord : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Genay, Lyon 3°, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Villeurbanne : pour un engagement minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC pour la durée ferme du marché, soit un engagement minimum global de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, et maximum global de 6 400 000 € HT, soit 7 680 000 € TTC reconduction comprise,

- lot n° 3 - communes secteur sud : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°, Solaize, Saint Fons, Vénissieux, Vernaison : pour un engagement minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC pour la durée ferme du marché, soit un engagement minimum global de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, et maximum global de 6 400 000 € HT, soit 7 680 000 € TTC reconduction comprise,

- lot n° 4 - communes secteur ouest : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1^{er}, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy Les Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollieres, Tassin la Demi Lune : pour un engagement minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC pour la durée ferme du marché, soit un engagement minimum global de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC, et maximum global de 6 400 000 € HT, soit 7 680 000 € TTC reconduction comprise.

5° - Les dépenses, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - chapitres 011 et 21 sur les diverses opérations - exercices 2020 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.

.

-
-